

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 20 novembre 2024, l'Administration de la Gestion de l'Eau vient d'être saisie d'une modification de l'autorisation EAU-AUT-14-0133-M23.1 concernant le prélèvement d'eau souterraine à partir du forage existant « Ribbefeld » à Useldange par la Distribution d'eau des Ardennes (DEA).

Le public peut consulter le résumé de la demande à la maison communale du 25 novembre 2024 au 09 décembre 2024 inclus.

Le résumé de la demande est également publié sur le portail national des enquêtes publiques :

<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre, le secrétaire

Pollo BODEM Marco VERSALL

